

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BALME DE THUY**

L'an deux Mil Dix, le HUIT MARS, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 03.03.10

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, LARUAZ Frédéric, DELEAN Michel, Mmes MASSON Chantal, DONZEL Maryse,

ABSENTS EXCUSES: Mme MARTEL-JON Sandrine, GENANS BOITEUX Marc, POCHAT-COTTILLOUX Gilles, AVET-FORAZ André,

Avait donné procuration : néant

A été élue secrétaire : MASSON Chantal

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DES CONCESSIONS D'EAU AUX PARTICULIERS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à une modification dans le règlement de l'eau approuvé par délibération du Conseil Municipal le 13 décembre 1994.

Après avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- **Décide** la modification de l'article 7 du Règlement de l'eau comme suit :

Chaque abonné sera desservi par un compteur d'eau fourni par la commune, dont la pose sera obligatoire et dont l'emplacement et le diamètre seront définis en accord avec les services communaux. Il devra être installé dans un local à l'abri du gel et facilement accessible. L'abonné aura à sa charge la fourniture ainsi que la pose d'un robinet d'arrêt et de vidange, d'un clapet anti-retour et d'un réducteur de pression.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme

Le Maire,

Christian DEROUSSIN